

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

37

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 mars 2013



### MAIRIE DE DIJON

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : M. BORDAT

**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme DILLENSEGER (pouvoir Mme AVENA) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme JUBAN (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir Mme GAUTHIE) - M. OUAZANA (pouvoir M. DUGOURD)

**Membres absents** :

### OBJET

#### DE LA DELIBERATION

**Points d'Accès Numériques de Dijon et son Agglomération (P.A.N.D.A.) Tarification - Instauration de la gratuité de l'abonnement**

Monsieur Mekhantar, au nom des commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de sa réunion du 4 février 2013, le Conseil Municipal a instauré la gratuité des abonnements à la bibliothèque municipale. Dans le but d'uniformiser les pratiques, il apparaît souhaitable d'étendre cette disposition aux Points d'Accès Numériques de Dijon et son Agglomération (P.A.N.D.A.).

Ces derniers ont été mis en place par la Ville en 2004 et se sont développés au cours de ces dernières années en raison de la demande du public. Aujourd'hui, neuf sites sont répartis dans les différents quartiers de la ville : 1er mai, Les Bourroches, Chevreul, La Fontaine d'Ouche, Les Grésilles, Montchapet, La Toison d'Or, L'Université ainsi qu'au Muséum Jardin des Sciences.

L'accès aux services des P.A.N.D.A. est soumis à l'acquittement d'un abonnement annuel de 8 € pour les adultes et de 4 € pour les jeunes jusqu'à 18 ans, les étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, adultes en formation dans le cadre de la réinsertion sociale, handicapés, et enfants majeurs à charge d'un bénéficiaire du tarif réduit. Les détenteurs de la carte des bibliothèques de Dijon bénéficient de la gratuité d'accès au dispositif P.A.N.D.A. et réciproquement.

On constate, en 2012, une augmentation de la fréquentation des publics en difficultés, notamment des demandeurs d'emploi.

Pour que l'aspect financier ne constitue pas un frein à l'accès au numérique, il est proposé, comme pour les bibliothèques et les musées dijonnais, de mettre en œuvre la gratuité de l'abonnement aux P.A.N.D.A.. Cette gratuité pourrait prendre effet au 1er avril 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la citoyenneté et de la démocratie locale, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le principe de l'instauration de la gratuité des abonnements aux Points d'Accès Numériques de Dijon et son Agglomération (P.A.N.D.A.), à compter du 1er avril 2013 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**